

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**SEANCE DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

**DELIBERATION N°2022.00369**

**PROTOCOLE D'INTENTION CREATION AMENAGEMENTS CYCLABLES  
STRUCTURANTS ET AUTRES SERVICES AUX CYCLISTES POUR UN  
RABATTEMENT VERS LES GARES**

Le Bureau Métropolitain a été convoqué le 09 septembre 2022

Nombre de membres en exercice : 71  
Nombre de présents : 40  
Nombre de pouvoirs : 11  
Nombre de voix : 51

Président de séance : M. Gaël PERDRIAU,  
Secrétaire de séance : M. Marc CHASSAUBENE

**Membres titulaires présents :**

M. Denis BARRIOL, M. Jean-Luc BASSON, Mme Françoise BERGER,  
Mme Nora BERROUKECHE, M. Bernard BONNET, M. Vincent BONY,  
M. Patrick BOUCHET, M. Kamel BOUCHOU, Mme Stéphanie CALACIURA,  
M. André CHARBONNIER, M. Marc CHASSAUBENE, M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Philippe DENIS, M. Christian DUCCESCHI, M. David FARA, M. Christophe FAVERJON,  
Mme Andonella FLECHET, M. Luc FRANCOIS, M. Pascal GONON, M. Rémy GUYOT,  
M. Marc JANDOT, M. Christian JOUVE, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME,  
M. Robert KARULAK, Mme Siham LABICH, M. Bernard LAGET, M. Denis LAURENT,  
M. Julien LUYA, M. Patrick MICHAUD, Mme Christiane MICHAUD-FARIGOULE,  
M. Gaël PERDRIAU, M. Hervé REYNAUD, M. Jean-Paul RIVAT, M. Jean-Marc SARDAT,  
Mme Nadia SEMACHE, M. Gilbert SOULIER, M. Gilles THIZY, M. Daniel TORGUES,  
M. Julien VASSAL

**Pouvoirs :**

M. Gilles ARTIGUES donne pouvoir à M. Jean-Luc DEGRAIX,  
M. Régis CADEGROS donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,  
M. Charles DALLARA donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,  
M. François DRIOL donne pouvoir à M. Julien LUYA,  
M. Frédéric DURAND donne pouvoir à M. Robert KARULAK,  
Mme Sylvie FAYOLLE donne pouvoir à M. Bernard BONNET,  
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à M. Daniel TORGUES,

**RECU EN PREFECTURE**

Le 26 septembre 2022

VIA DOTELEC - iXBus

99\_DE-042-244200770-20220915-D20220036910

Date de mise en ligne : 26 septembre 2022

M. Guy FRANCON donne pouvoir à M. Pascal GONON,  
M. Jérôme GABIAUD donne pouvoir à M. Marc JANDOT,  
M. Yves MORAND donne pouvoir à M. Jean-Luc BASSON,  
Mme Aline MOUSEGHIAN donne pouvoir à Mme Andonella FLECHET

**Membres titulaires absents excusés :**

Mme Christiane BARAILLER, M. Jean-Alain BARRIER, M. Eric BERLIVET,  
M. Cyrille BONNEFOY, M. Gilles BOUDARD, M. Denis CHAMBE, M. Marc CHAVANNE,  
Mme Frédérique CHAVE, M. Jordan DA SILVA, M. Fabrice DUCRET, M. Martial FAUCHET,  
M. Michel GANDILHON, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Yves LECOCQ,  
M. Gilles PERACHE, M. Jean-Philippe PORCHEROT, M. Christian SERVANT,  
M. Marc TARDIEU, M. Gérard TARDY, Mme Marie-Christine THIVANT

## **DELIBERATION DU BUREAU METROPOLITAIN DU 15 SEPTEMBRE 2022**

### **PROTOCOLE D'INTENTION CREATION AMENAGEMENTS CYCLABLES STRUCTURANTS ET AUTRES SERVICES AUX CYCLISTES POUR UN RABATTEMENT VERS LES GARES**

La démarche d'amélioration de la mobilité entre Saint-Étienne et Lyon, pilotée par le Préfet de région Auvergne-Rhône-Alpes, a mis en évidence sur ce corridor le poids important des déplacements locaux et l'usage majoritairement local des infrastructures autoroutières.

D'autre part, les usagers du train ont très majoritairement comme origine la commune d'implantation de la gare, avec des distances de rabattement assez faibles. La part modale du vélo dans ces rabattements reste malgré tout très faible.

Le récent phénomène des engins de déplacement personnel (EDP) motorisés apporte de nouvelles solutions pour se déplacer au quotidien et allonge les distances des parcours. En parallèle, l'augmentation de l'offre de vélo à assistance électrique (VAE), appuyée par les aides à l'achat mises en place par Saint-Etienne Métropole, ont vocation à gommer les pentes et accroître la zone de destinations possible dans le cadre d'une mobilité au quotidien.

Ces constats mettent en évidence la pertinence et un potentiel encore inexploité de l'utilisation du vélo, VAE et EDP, que ce soit pour réaliser certains déplacements directement, ou en rabattement vers une des gares de Saint-Etienne-Métropole.

Fort de ce constat, l'État et Saint-Étienne Métropole, ont acté la nécessité d'améliorer le rabattement vélo et EDP vers les gares et notamment de mettre en œuvre la V72 dite « voie verte des Confluences », constituant un itinéraire cyclable continu dans la vallée du Gier, de l'Ondaine et dans la traversée de Saint-Etienne prévu au plan vélo Métropolitain 2019. Cet axe structurant vélo constitue une véritable épine dorsale qui facilitera et sécurisera l'accès aux gares de Saint-Chamond, Rive-de-Gier, Châteaucreux, Firminy.

Au-delà de ces principales gares, le potentiel de rabattement sur les gares de Bellevue, Le Clapier, Carnot, la Terrasse, Le Chambon-Feugerolles, La Ricamarie, La Fouillouse et les deux gares d'Andrézieux-Bouthéon doit également être exploité par un renforcement des infrastructures et services au vélo.

L'Etat et la Métropole de Saint-Etienne souhaitent acter cette collaboration à travers un protocole qui permet de définir les objectifs et les principes devant guider cette démarche, ainsi qu'une méthode partenariale de travail pour la conduite des études et des travaux. Des instances de suivi seront organisées pour permettre la gouvernance du projet global de la voie verte des confluences.

Des conventions subséquentes permettront de fixer les programmes, les plannings prévisionnels, les coûts, les modalités et les montants de co-financement de chacune des opérations relatives au présent protocole.

**Le Bureau de Saint-Etienne Métropole, après en avoir délibéré :**

- **approuve le protocole d'intention pour la création d'aménagements cyclables structurants et autres services aux cyclistes pour un rabattement vers les gares de la métropole stéphanoise,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer ce protocole,**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions subséquentes relatives au présent protocole, fixant les programmes, les plannings prévisionnels, les coûts, les modalités et les montants de co-financement.**

**Ce dossier a été adopté à l'unanimité.**

Pour extrait,  
Le Secrétaire de Séance,

A handwritten signature in black ink, consisting of a large, stylized 'M' and 'C' followed by a horizontal line.

Marc CHASSAUBENE  
11<sup>ème</sup> Vice-Président

Le Président,

A handwritten signature in black ink, featuring a large, stylized 'G' and 'P' with a horizontal line.

Gaël PERDRIAU